

Patrick Aebischer a transformé l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en attirant les financements privés. Tour d'horizon de ce mariage entre recherche et industrie

Les liaisons dangereuses de l'EPFL

SOPHIE DUPONT

Université ► Sous le règne de Patrick Aebischer, l'EPFL a changé de visage. L'école polytechnique fédérale de Lausanne flirte avec les premiers rangs dans les classements européens, son nouveau quartier de l'innovation abrite des start-up à succès et un campus à l'américaine est sorti de terre, avec un hôtel, des logements et des commerces. L'école a multiplié par 2,5 le nombre de personnes qui y étudient et y travaillent.

En 17 ans, le médecin formé de l'autre côté de l'Atlantique, qui passe le relais en janvier à Martin Vetterli, revendique l'application à son école de réformes qui ont fait l'excellence des universités américaines. Au cœur de ce paradigme figure la recherche de fonds privés, faisant peser un risque pour l'indépendance de la recherche.

Le financement privé n'est pas tabou

L'EPFL ne lésine pas sur les moyens pour attirer des entreprises. L'année dernière, Patrick Aebischer déclarait au magazine *Bilan* consacrer un quart de son temps au *fundraising*. Plusieurs bâtiments, à l'instar du centre des congrès (Swiss tech convention center) ou du Rolex learning center ont vu le jour grâce à des partenariats publics privés. Depuis 2014, une unité de quatre personnes est dévolue essentiellement à la recherche de sponsors pour ouvrir de nouveaux laboratoires. Et le président de l'EPFL n'a pas peur du mélange des genres: il siège notamment au conseil d'administration de Nestlé et de Logitech et dirige également le fond de capital-risque Novartis *venture fund*.

Actuellement, 34 chaires de l'EPFL sont financées par des acteurs privés – entreprises, fondations et particuliers – pour un montant total de 128 millions de francs. Par année, ces donations représentent à peine 3% du budget de l'école. L'EPFL reste majoritairement financée par des fonds publics

En 17 ans, Patrick Aebischer, formé de l'autre côté de l'Atlantique, revendique l'application à son école de réformes qui ont fait l'excellence des universités américaines.

KEYSTONE



(en 2015, 654 millions de francs de la Confédération).

Du sponsoring direct

Reste que des géants de l'industrie associent leur nom à l'école polytechnique. Nestlé a financé deux chaires à son nom, en métabolisme énergétique et en neurodéveloppement. Idem pour Merck Serono, qui sponsorise des chaires en administration de médicaments et en oncologie. La fondation Bertarelli, famille d'industriels qui détenait Serono jusqu'en 2006, a financé quant à elle trois chaires actives dans la neuroingénierie. L'énergie n'est pas en reste, avec trois laboratoires sponsorisés par les sociétés de l'industriel Philippe Petitpierre, Gaznat SA et sa petite sœur Petrosvibri SA, sur la capture et la valorisation de CO₂, sur l'étude du stockage souterrain de gaz naturel. Les résultats de ces recherches ont un intérêt non négligeable pour Petrosvibri et ses activités de forages exploratoires pour trouver des gisements gaziers, dans le lac Léman.

Les donateurs espèrent une «forme de retour indirect à travers les progrès scientifiques réalisés ou la formation d'ingénieurs de qualité susceptibles d'être recrutés», selon le magazine des diplômés de l'EPFL (*Alumnist* décembre 2015). Antoine Firmenich, président du groupe leader de la parfumerie du même nom, qui a financé une chaire, témoigne dans le même magazine: «La neuroscience est le nouvel enjeu majeur de la parfumerie et l'EPFL est à la pointe de ce domaine. Il nous semblait donc logique d'y mettre en place une chaire».

Des contrats opaques

Pour Patrick Aebischer, cité par plusieurs médias, les donations privées permettent de mettre en place des projets qui n'auraient pu être réalisés autrement tout en préservant l'indépendance de la recherche. Une situation gagnant-gagnant, à en croire les principaux concernés.

Mais l'opacité qui entoure les contrats liant les entreprises au Conseil des EPF interpelle.

Lorsque des médias ont mis la main sur certains de ces accords, non publiés, ils y ont découvert des éléments embarrassants pour l'école polytechnique. La *Wochezeitung* découvrait en 2014 que Nestlé a eu un droit de veto sur la nomination des professeurs des deux chaires qu'elle finance à raison de 5 millions par an. Le contrat prévoit également que la multinationale achète des services scientifiques à l'EPFL. Les résultats des recherches de ces chaires représentent un enjeu important pour Nestlé. La firme a investi des centaines de millions dans l'alimentation et la santé, avec notamment son *Institute of health sciences*, installé dans le quartier de l'innovation de l'EPFL.

Autre révélation, au début de cette année: la SRF dévoilait que le contrat entre l'EPFL et Merck Serono pour le financement de ses chaires, à hauteur de 12 millions de francs, prévoit un droit de regard de la firme pharmaceutique. Selon une clause du contrat, les chercheurs doivent soumettre les résultats tous les

trois mois à l'entreprise, qui peut réclamer «des modifications acceptables».

Quid de la liberté académique?

L'EPFL assure que la liberté académique est à la base de tous les contrats de sponsoring. «Si une entreprise refuse d'avoir son nom associé à un professeur, cela ne va pas empêcher l'EPFL de l'engager, indépendamment du financement privé», affirme Madeleine von Holzen, porte-parole et directrice du bureau de développement, l'unité en charge de trouver des financements privés. Jusqu'à aujourd'hui, des désaccords ne se sont jamais présentés.

La porte-parole réfute que les professeurs puissent être mis sous pression dans leurs recherches. «Leur poste est toujours financé par l'école, et non par l'entreprise. C'est une garantie d'indépendance», relève-t-elle. Lorsqu'une firme cesse de financer une chaire, l'EPFL utilise ses propres fonds pour continuer à rémunérer son personnel.

Madeleine von Holzen balaie les allégations d'opacité: «Avec la loi sur la transparence, un contrat non publié peut être demandé, sauf lorsque des aspects liés à la concurrence doivent être protégés. Cette exception concerne les contrats de recherche, mais pas les chaires sponsorisées».

Alors que les entreprises financent les chaires sans contre-prestation directe, il en est tout autrement pour ces contrats de recherche, qui leur permettent de s'acheter des services de l'EPFL. Ces accords répondent à la mission de transfert de technologie, qui vise à mettre des découvertes issues des laboratoires à disposition de l'économie privée. Dans ce cas, la firme obtient le droit prioritaire de déposer une demande de brevet et d'exploiter commercialement les résultats de la recherche. Elle a alors un droit de regard sur la recherche, comme dans le cas de Merck Serono, pour protéger ses intérêts économiques. 1

Des voix contre l'«américanisation» de l'EPFL

Université ► «Patrick Aebischer a amené un fort développement de l'EPFL mais ses succès ne doivent pas nous empêcher d'avoir un regard critique», plaide le conseiller national Mathias Reynard. Le socialiste valaisan est l'une des rares voix dissidentes, dans l'acclamation unanime du président de l'école polytechnique fédérale de Lausanne.

Son plus gros combat: la hausse des taxes d'étude, chère au président de l'EPFL. En 2012, la proposition a été enterrée une première fois. Cette année, Patrick Aebischer a soulevé la colère des étudiants en revenant à la charge: il a émis la volonté de faire passer les taxes de 1200 francs à 2400 francs par an pour compenser les coupes fédérales dans la recherche. Suite à la mobilisation étudiante et

politique, le projet est suspendu. «Sans forte résistance politique, les EPF vont finir par imposer une hausse», avertit Mathias Reynard. L'EPFL parle déjà d'une augmentation dès 2018, pour les deux écoles polytechniques.

Selon Mathias Reynard, les taxes représenteraient moins de 5% du budget de l'EPFL. «Les augmenter permet surtout de contribuer à l'image internationale de l'école. Pour Patrick Aebischer, il devient difficile de justifier qu'une école aussi prestigieuse ne demande que 1000 dollars d'écologie par an», avance le conseiller national, remonté contre la gestion «à l'américaine» de l'EPFL.

L'insuffisance des subventions fédérales, dont l'augmentation ne suit pas la courbe de la hausse du nombre d'étudiants, préoccupe Mathias Reynard. La

Confédération donne aux EPF de nouvelles tâches, tout en leur demandant de rester concurrentielles dans la recherche et de fournir un enseignement de qualité.

Pas étonnant donc que l'EPFL se tourne vers l'économie. Sans être opposé au financement privé, Mathias Reynard juge que son manque de transparence et de cadre met en péril l'indépendance de la recherche. «Les contribuables qui financent l'EPFL sont en droit d'attendre que l'accès aux études soit équitable et que la recherche serve l'intérêt général. Nous ne payons pas des infrastructures pour que Nestlé puisse y installer une chaire», assène-t-il. Selon lui, même si l'EPFL jure que le droit de veto pour la nomination des professeurs ou les clauses qui prévoient un droit de modification sur la recherche ne sont pas utilisés, l'entre-

prise exerce probablement une influence en amont.

Pour l'êlu, le politique doit rester vigilant sur les conflits d'intérêts, d'autant plus quand le président de l'EPFL, tout comme nombre de professeurs, siège dans des conseils d'administration. Mathias Reynard avait interpellé le Conseil fédéral au moment où Patrick Aebischer prenait la tête du Novartis *venture fund*. Le gouvernement voit d'un bon œil ces activités accessoires qui «donnent lieu à des interactions avec la société et l'économie (...) et jouent un rôle déterminant dans la réussite des implantations d'entreprises». Pour le Conseil fédéral, la liberté de la recherche est garantie par une clause selon laquelle le président de l'EPFL se récuse lorsque des conflits d'intérêts apparaissent.

Le professeur de physique Libero Zuppiroli ne partage pas l'optimisme du

gouvernement. Cet employé de l'EPFL estime que, vu l'influence des lobbys, l'indépendance de la recherche dans son ensemble est difficile à garantir, et pas uniquement dans les chaires financées par des privés. Dans la dernière édition de son ouvrage «La bulle universitaire», il évoque la possibilité que les multinationales s'impliquent directement dans la gestion des universités: «L'autonomie de ses dernières, fraîchement acquise, permet à leurs présidents, s'ils le désirent, de mettre en place un comité de pilotage formé de managers de quelques-unes de ces compagnies, qui le conseillera pour les décisions importantes. Il y a fort à parier que de tels comités ont déjà été mis en place ici ou là, même si on ne le clame pas sur les toits, car les sociétés transnationales aiment la discrétion.»

SDT